



VICE PRESIDENCE
MINISTÈRE
DU LOGEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

MARCHE PUBLIC

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

MARCHE EN PROCÉDURE ADAPTÉE - MAPA 2023-02-VP-DPAM

Objet du marché :

**Dépollution et retrait de navires dans le cadre du projet de résorption
des épaves et navires abandonnés**

**Lot n°1 : Prestations de dépollution et de retrait du navire
« VAGABONDE » échoué sur le domaine public maritime à Fakarava**

Document CCTP-MAPA n° 2023-02-VP-DPAM – Lot n°1

Mars 2023

SOMMAIRE

1.	INFORMATIONS GENERALES	3
1.1	Catégorie à laquelle appartient l'acheteur public	3
1.2	Maîtrise d'ouvrage	3
1.3	Maîtrise d'œuvre	3
1.4	Éléments d'information utiles concernant le projet de marché.....	3
2.	OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS.....	3
2.1	Objectif général.....	3
2.2	Objectifs spécifiques et contenu des prestations à réaliser.....	4
2.3	Composition des prestations.....	5
3.	HYPOTHÈSES & RISQUES.....	5
3.1	Hypothèses qui sous-tendent le projet.....	5
3.2	Risques	6
4.	LOGISTIQUE ET CALENDRIER	6
4.1	Lieu d'exécution de la mission.....	6
4.2	Date prévisible de début de la mission et délai de réalisation.....	6
4.3	Moyens.....	6
5.	RAPPORTS / LIVRABLES.....	6
6.	ANNEXES	7

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Catégorie à laquelle appartient l'acheteur public

La Polynésie française.

1.2 Maîtrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est le Vice-Président, Ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires.

1.3 Maîtrise d'œuvre

Le maître d'œuvre est la Direction polynésienne des affaires maritimes, représentée par sa directrice Mme Catherine ROCHETEAU.

1.4 Éléments d'information utiles concernant le projet de marché

Le navire « VAGABONDE », portant pavillon belge, est un voilier monocoque en acier d'une longueur de 13.20 mètres, gréé en ketch et équipé d'un moteur de 35 Cv. Sa jauge brute est inconnue. La direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM) a été informée le 27 décembre 2021 de l'échouement du navire « VAGABONDE » sur l'atoll de Fakarava, sur une plage située à proximité de la passe sud, à la position indiquée par le point GPS suivant : longitude 145°27.107'W ; latitude 16°30.334'S (coordonnées géographiques posées dans le système géodésique WGS84 en degrés et minutes décimales).

Le navire mouillé à proximité aurait rompu ses amarres avant de s'échouer à la position indiquée, relativement haut de l'estran. Cet événement aurait eu lieu environ 1 mois avant le signalement à la DPAM.

L'intérieur du navire est partiellement envahi par l'eau de mer.

Ce navire a fait l'objet d'un nouveau signalement à la DPAM par le JRCC le mardi 11 octobre 2022.

2. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

2.1 Objectif général

Cette épave échouée sur le domaine public maritime (DPM) constituant un danger et une atteinte à l'environnement de l'atoll de Fakarava, ainsi qu'un danger pour les personnes et les biens, et un risque pour la sécurité de la navigation, l'objectif général de l'opération est la dépollution, le retrait, le démantèlement de l'épave et l'évacuation des déchets en prenant en compte les exigences suivantes :

- aucune pollution marine ou terrestre par les polluants pouvant se trouver dans le navire (par exemple carburant, huiles, affaires diverses, etc...) ;
- réduction au minimum de l'impact des opérations sur le domaine public maritime et l'environnement ;
- l'immersion de l'épave est proscrite ;
- démantèlement de l'épave sur place ou des portions issues du chantier dans un lieu approprié avec remise des déchets à un organisme spécialisé en stockage et de traitement des déchets ;
- remise en état du site d'échouement avec notamment nettoyage des traces éventuelles d'hydrocarbures.

Pour des raisons liées aux risques importants de perte ou d'une immersion de l'épave, ou de pollution par les substances ou déchets susceptibles d'émaner de l'épave, le remorquage de l'épave vers un autre lieu (sur l'atoll ou au-delà) pour son démantèlement est strictement proscrit.

2.2 Objectifs spécifiques et contenu des prestations à réaliser

Toutes les prestations faisant l'objet du présent marché, même non spécialement décrites, devront être :

- Prévues par le prestataire dans le cadre de l'organisation du chantier ;
- Exécutées conformément aux règles de l'art ;
- Réalisées en considération de toutes les indications figurant sur les cartes marines et topographiques, et également des difficultés d'accès et de stationnement pour les engins, barges, navires.

La dépollution

La dépollution du navire est un préalable indispensable aux opérations de retrait et de démantèlement du navire dans le but d'éviter toute pollution marine et terrestre : retrait de tous les hydrocarbures et eaux souillées présents à bord et de tous les équipements et matériels mobiles, y compris documents, vaisselle, linges, équipements électroniques, éléments plastiques et tous autres éléments ou effets susceptibles de se trouver à bord du navire.

L'extraction, le stockage, l'évacuation, le traitement ou l'élimination de la totalité des autres déchets résultant de cette dépollution doit être assurée auprès d'un organisme spécialisé de stockage, de traitement ou d'élimination des déchets, vers un lieu tel que défini par le titulaire dans son offre technique.

L'évacuation des déchets doit être attestée par un certificat de prise en charge par l'organisme de stockage, de traitement ou d'élimination des déchets, précisant le poids ou le volume concerné et le type des déchets.

Le lieu de stockage et de traitement, la liste des déchets pouvant faire l'objet d'un retraitement ou d'une revente, la destination et le conditionnement des hydrocarbures et autres pièces détachées polluantes sont indiqués par le titulaire dans son offre technique.

Le retrait

Le retrait du navire « VAGABONDE » doit se faire par démantèlement sur place ou évacuation par toute autre méthode appropriée présentant les mêmes garanties de succès et de faible impact sur l'environnement (ce qui exclut impérativement le remorquage du navire).

Les prestations comprennent la fourniture de toute installation, main d'œuvre, équipement, outillage, étude complémentaire, matériaux et matériels nécessaires pour effectuer toutes les prestations décrites dans le présent cahier des charges.

Le titulaire du marché doit assurer le retrait du navire et de ses équipements par tout moyen technique à sa disposition. Cette phase de retrait peut être effectuée :

- Soit directement et totalement sur site par démantèlement du navire, avec les moyens techniques nécessaires, puis stockage des déchets appropriés et en prenant garde à ce qu'aucune pollution du site, de l'océan ou du lagon n'intervienne ;
- Soit en retirant le navire de la plage par une méthode appropriée sans qu'aucune pollution n'intervienne sur le site, et évacuation de l'épave par des moyens adaptés du type barge pour être acheminée vers une installation de recyclage des navires autorisée (au sens de la Convention de Hong Kong pour un recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires de 2009).

Le prestataire est libre de son approche mais doit préciser dans sa proposition les moyens techniques et humains et les modalités de retrait et de démantèlement qu'il met en œuvre en accord avec l'objectif général fixé ; il doit préciser également le lieu du démantèlement s'il diffère du lieu d'échouement.

L'évacuation de la totalité des déchets résultant de la dépollution et de la déconstruction de l'épave se fait à destination auprès d'un organisme spécialisé de stockage, de traitement ou d'élimination des déchets, que ce lieu soit situé en Polynésie française ou dans une région extérieure.

L'évacuation des déchets doit être attestée par un certificat de prise en charge par l'organisme de stockage, de traitement ou d'élimination des déchets, précisant le poids ou le volume concerné et le type des déchets.

Le titulaire du marché doit s'appuyer sur les recommandations de la Convention de Hong Kong.

Une attention particulière doit être apportée à la protection de l'environnement durant cette phase de démantèlement de l'épave, jusqu'à la remise en état du site d'échouement et du site de démantèlement, du stockage et de l'évacuation des déchets.

Des photographies du site où le navire se situe sont réalisés par le titulaire avant le démarrage des prestations (état initial) et après l'achèvement des prestations (état final). Des prises de vues sous-marines et aériennes sont également réalisées.

Ces photographies doivent permettre de visualiser, en état initial, le navire et ses équipements dans le milieu environnant proche et en état final, après le retrait, le site où l'épave est située et son environnement proche.

Des photographies du navire, de ses équipements et des éléments qui s'y trouvent, ainsi que des opérations sont également réalisées par le titulaire du démarrage à l'achèvement des prestations. Des prises de vues sous-marines et aériennes sont également réalisées. Chaque phase des opérations devra être présentées (étapes de dépollution et de retrait du navire).

2.3 Composition des prestations

Les prestations du marché comprendront :

- Le transport des personnels et de tous les équipements, matériels, matériaux, produits et autres éléments et composantes nécessaires à la réalisation des prestations ;
- Les études éventuelles et plans nécessaires à la réalisation du projet suivant les règlements et règles de l'art en vigueur ;
- La fourniture des matériaux et matériels (à la charge du titulaire) ;
- Le transport, le montage et la dépose sur le chantier ;
- La protection et la sécurité des personnes et de l'environnement ;
- Le nettoyage du site d'échouement de l'épave et des alentours (éléments de l'épave ou provenant d'elle, ou résultant des opérations) ;
- L'enlèvement hors du chantier de tous les déchets en provenance de l'épave et des opérations ;
- Et toutes autres prestations et fournitures d'accessoires, équipement, matériels ou autres nécessaires à la finition complète et parfaite des prestations selon les règles de l'art ainsi que dans le respect des normes et règles en vigueur.

3. HYPOTHÈSES & RISQUES

3.1 Hypothèses qui sous-tendent le projet

La réussite du projet suppose :

- une technicité suffisante des intervenants ;
- l'utilisation de matériels et équipements adaptés;
- le respect des dispositions de l'objectif général du projet, notamment vis-à-vis de l'environnement ;
- une mobilisation des équipes d'intervention pour réduire la durée de la mission.

3.2 Risques

La localisation de l'épave sur une plage, et le fait qu'elle soit partiellement remplie d'eau.

Les conditions météorologiques, qui peuvent être défavorables selon la saison de réalisation des prestations, qui peuvent engendrer de la houle et des courants autour du site et susceptibles de limiter pour des raisons de sécurité les interventions. Ces conditions défavorables peuvent durer plusieurs jours et sont fréquentes pendant l'hiver austral. (période allant de juillet à septembre).

En raison des risques de pollution du lagon proche de l'épave, le titulaire prendra toutes mesures et fera toutes diligences pour protéger et préserver l'environnement de toutes pollutions – notamment par les hydrocarbures – durant la globalité des opérations de dépollution, de retrait et de démantèlement. (par exemple, le cas échéant : pose de barrage anti-pollution)

4. LOGISTIQUE ET CALENDRIER

4.1 Lieu d'exécution de la mission

Le lieu d'exécution du marché se situe sur l'atoll de Fakarava, le navire considéré s'étant échoué à la position indiquée par le point GPS mentionné supra.

4.2 Date prévisible de début de la mission et délai de réalisation

Le délai maximal de réalisation du marché est fixé par le titulaire dans sa proposition sans pouvoir excéder 6 mois à compter de la notification du marché.

A titre informatif et non contractuel, la date prévisionnelle pour la notification du marché au titulaire devrait intervenir fin avril 2023.

4.3 Moyens

Les moyens sont ceux décrits par le titulaire dans son offre technique pour répondre aux besoins et aux spécifications des documents particuliers du marché, dont le présent C.C.T.P.

5. RAPPORTS / LIVRABLES

En fin d'opération, le prestataire fournit en version papier et en version numérique :

1°) Un rapport d'installation et de démarrage des opérations faisant état de :

- la mobilisation des équipements, du matériel, des équipes ;
- l'installation effective sur site pour démarrage des prestations ;
- l'état des lieux sur site : (état du navire, de l'environnement autour du navire) ;
- début effectif des prestations : dont commencement du retrait/enlèvement/extraction des déchets et équipements intérieurs du navire (effets personnels, équipements des zones de vie, matériels, déchets et polluants (plastiques, piles, etc.)

2°) Un rapport final de réalisation de l'opération :

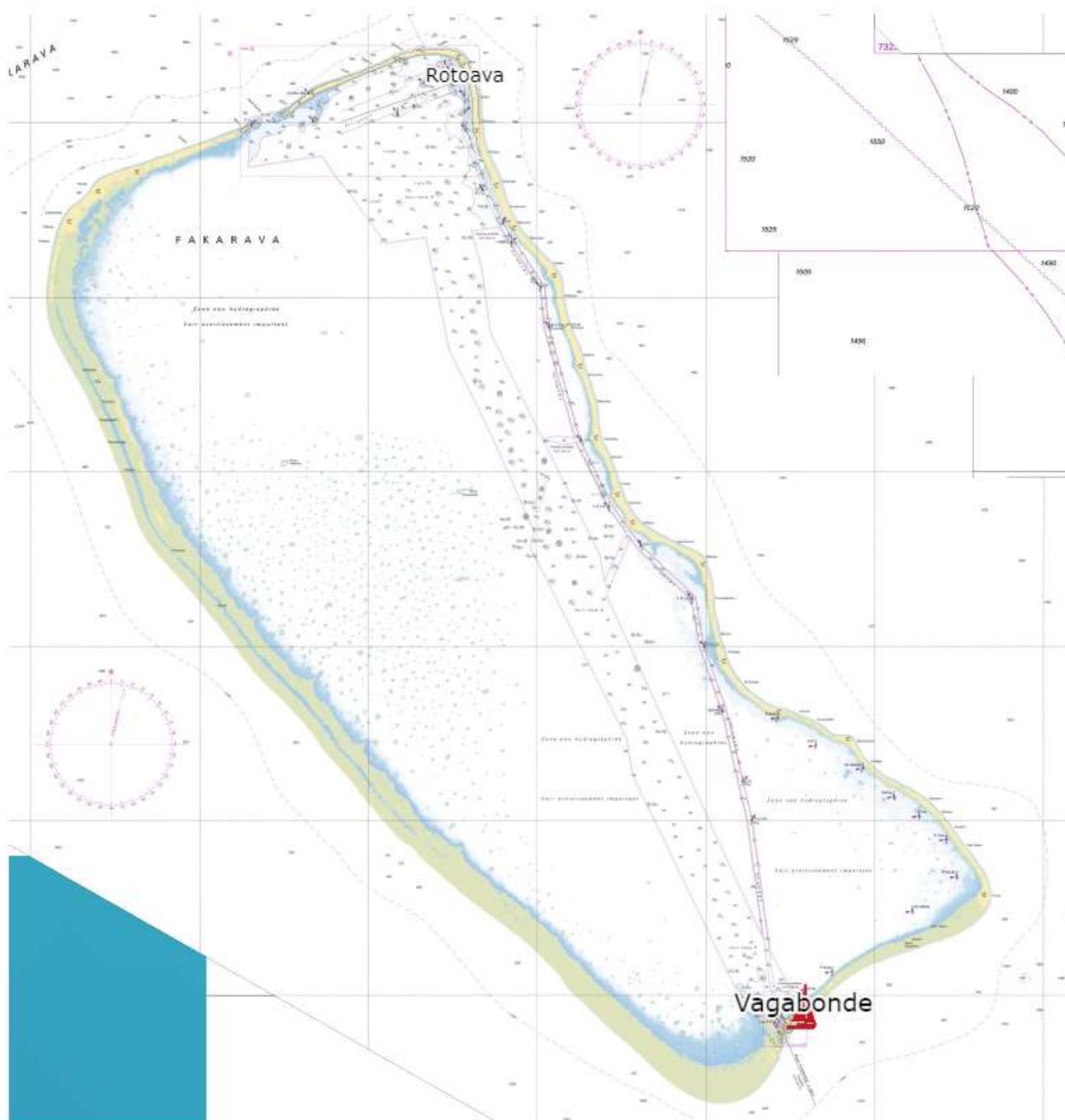
- i. Décrivant les opérations de dépollution, de retrait et/ou de démantèlement ;
- ii. Soulignant les problèmes rencontrés lors de l'exécution des prestations ;
- iii. Justifiant de la fin de l'opération ;
- iv. Comportant les photographies du site où est échoué le navire, en état initial et en état final (après remise en état et nettoyage du site), ainsi que des films vidéo correspondants.

3°) Un rapport relatif à la dépollution délivré par un expert maritime désigné conjointement par le titulaire et le maître d'œuvre.

4°) Les certificats relatifs à la prise en charge des déchets résultant de la dépollution et du retrait du navire par un ou des organismes spécialisés dans le stockage et le traitement de ces déchets.

6. ANNEXES

I/ Positionnement de l'épave du navire « VAGABONDE » sur l'atoll de Fakarava







II/ Diverses photographies et vues de l'épave et du site











* * *